

Compétence, représentativité, notoriété

Date : 14 août 2013

C'était il y a 6 mois, et c'était encore l'information diffusée sur le site du Conseil Général le 20 juin dernier : « *un groupe **d'experts en culture, en histoire et en politique** va être nommé* ». « *Ce comité **d'experts** sera présidé par une personnalité extérieure reconnue* ». (Jean-Louis Tourenne)

A titre de comparaison, je reproduis ci-dessous très fidèlement ce que le Président du Conseil Général a bien voulu me faire parvenir le 19 juillet dans une chemise intitulée « Composition du comité du **gentilé** » :

*« Après de nombreux échanges avec le Conseil Général, le comité **d'experts** a été constitué par Jacques Delanoë selon des critères de **compétence**, de **représentativité** et de **notoriété**. Il en assume la composition, et à la demande de Jean-Louis Tourenne en prendra la présidence. »*

Suit la liste des « **personnalités** » (sic) qui « [ont accepté d'en faire partie](#) ».

Vous savez quoi ?... J'ai l'impression de n'avoir encore jamais été autant pris pour un imbécile.

Compétence : en quoi ?

Je ne doute pas de la compétence de chacun dans son domaine de compétence, mais de là à être compétent en matière de gentilé... j'avoue que ça me laisse perplexe

Représentativité : de qui, de quoi ?

- certainement pas des genres, puisqu'il y a 4 femmes pour 8 hommes (sans même compter le président, dont on ne sait pas s'il est à proprement parler membre du comité)
- certainement pas de la pyramide des âges : ça se verrait à l'oeil nu
- certainement pas non plus des catégories socio-professionnelles par exemple, puisque je ne vois absolument aucun ouvrier, aucun étudiant, aucun chômeur (et j'en passe).

Je constate plutôt que ce comité - constitué de membres cooptés - est très majoritairement issu d'une petite « jet society » locale, pour moitié au moins très proche du stade Rennais.

Notoriété : de quel point de vue ?

Il ne s'agit certainement pas d'une notoriété d'experts en la matière.

Sans doute leur a-t-on prêté un profil de leader d'opinion, et peut-être a-t-on misé sur leur concours au stade ultérieur de la « popularisation » du gentilé ?...

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Allez savoir, tant c'est opaque : aucun ne s'est exprimé, ni avant, ni après sa participation à la réunion du 23 mai, dont par ailleurs - à ma connaissance - il n'y a pas eu de compte-rendu.

Ce qui est pour moi le plus irritant, c'est que ce jeu de critères de compétence, de représentativité et de notoriété soit le même que celui qui est avancé pour la constitution des « comités de parrainage » de certaines « conventions d'affaires ».

Quelle coïncidence !!!... ;-)